

12 janvier 2009

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue lundi le 12 janvier 2009 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger  
Conseillers: #1 Lisa Merovitz,  
#2 Joann McBrine, #3 Loren Allen, #5 Stanley Horne  
#6 Tony Rotherham ainsi que l'inspecteur municipal Charles Brunelle & la Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
4.	<b>AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE</b>
4.1	-Résolution Quote-Part 2009 Transport Adapté Pour Nous Inc.
5.	<b>VISITEURS</b>
5.1	-Demande des propriétaires au 50 chemin Paramount de reconsidérer l'application du règlement concernant les frais de fausses alarmes incendie
6.	<b>URBANISME</b>
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Demande de dérogation mineur #038 au 5-12 Island -Demande afin de changer le règlement de zonage relatif à la zone de préservation
7.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
8.	<b>CORRESPONDANCE</b>
8.1	-Demande de Bell Canada de placer un nouveau réseau aérien le long du chemin Stukely
8.2	-Demande de requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale, P405-16, chemin Vista
8.3	-Demande de payer des taxes municipales en 4 versements
9.	<b>ADMINISTRATION</b>
9.1	-Avis de motion concernant un règlement sur la vidange des fosses septiques
9.2	-Avis de motion afin de mettre à jour le règlement relatif aux amendes
9.3	-Résolution concernant le forfait de 28 heures pour la formation & le service
9.4	comptable Infotech
9.5	-Dépôt du rapport financier 4ième trimestre 2008 -Radiation des taxes municipales impayées-F.X. Thomas
10.	<b>CHEMINS</b>
10.1	-Renouvellement de l'entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud concernant l'entretien d'été sur des chemins Highland & Parc des Sapins
11.	<b>INCENDIE</b>
11.1	-Rapport du mois de décembre 2008
12.	<b>VISITEURS</b>
13.	<b>VARIA</b>
14.	<b>COMPTES À PAYER</b>

#001-0109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité  
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

#002-0109

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Rotherham & résolu à l'unanimité  
QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 1 décembre

12 janvier 2009

2008 soit adopté avec un correction au 9.2 et le procès-verbal de la réunion spéciale de 15 décembre 2008 soit adopté tel que rédigé.

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

#003-0109

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une offre de service pour l'année 2009 de la firme Transport Adapté Pour Nous Inc.;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseiller Allen & résolu à l'unanimité QUE:

- la municipalité de Bolton-Ouest confirme sa participation à Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2009.
- La municipalité renouvelle l'entente avec transport Adapté pour Nous Inc. pour l'année 2009.
- la municipalité de Bolton-Ouest accepte de remettre un quote-part pour l'année 2009 au montant de \$2,408.00 à Transport Adapté Pour Nous Inc.
- la municipalité de Bolton-Ouest accepte que la Ville de Waterloo nous représente comme ville mandataire auprès du Ministère des Transports du Québec.
- la municipalité de Bolton-Ouest accepte les prévisions budgétaires 2009 de Transport Adapté Pour Nous Inc.
- la municipalité de Bolton-Ouest nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.
- la municipalité de Bolton-Ouest accepte l'horaire suivant pour l'année 2009:
  - 52 semaines / année
  - Dimanche & lundi de 07h00 à 18h00
  - Mardi au samedi de 07h00 à 22h00
- la municipalité de Bolton-Ouest accepte la tarification exigée qui est de:
  - \$2.25 / passage partout sur le territoire
  - \$4.50 / passage pour Granby/Cowansville
  - (\$2.25/passage si déplacement pour le travail)
  - \$6.75 / passage pour Magog
  - \$15.00 / passage pour Sherbrooke
  - \$20.00 livret de 10 coupons de \$2.25

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur, sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements médicaux)

- Cette résolution remplace la résolution #118-2008 et QUE le maire Donald Badger, et la directrice générale Carrol Kralik sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

5.

VISITEURS

+/- 9 personnes assistaient.

Les propriétaires au 50 chemin Paramount demandaient au conseil de reconsidérer l'application du règlement relatif aux alarmes fausses incendie. Ils ont reçu une facture au montant de \$1,510.00 de la municipalité et trouvaient le montant extrêmement élevé pour la première offense. Après beaucoup de recherche ils ont trouvé que diverses municipalités chargent moins et pas sur la première offense. La facture est toujours payable.

M. Gilles Bachand, le propriétaire de la gravière Exploitée par Sintra Inc. voulait savoir pourquoi La municipalité n'était pas intéressée au projet concernant l'enlèvement de la côte Bailey. Le conseil

12 janvier 2009

municipal lui a avisé que tel que présenté il n'y avait aucune bénéfice à la municipalité et aucun montant monétaire était mentionné.

6.

URBANISME

6.1

#004-0109

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Rotherham & résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé.

#005-0109

Dérogation mineure #38- # lot 347-7 - 5-12 chemin Island - Zone municipale REC-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire au 5-12 chemin Island, lot #347-7 ayant une superficie totale de 988.300 mètres carrés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire les marges de recul avant et arrière applicables au bâtiment principal à 4.2 mètres et 16.6 mètres respectivement plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008 et de réduire les marges de recul latérales applicables au bâtiment principal à 8.8 mètres et 10.36 mètres respectivement, plutôt que 15 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Horne

& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #38 afin de réduire les marges de recul avant et arrière applicables au bâtiment principal à 4.2 mètres et 16.6 mètres respectivement plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008 et de réduire les marges de recul latérales applicables au bâtiment principal à 8.8 mètres et 10.36 mètres respectivement, plutôt que 15 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

**Avis de motion** a été donné par conseiller Horne qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement de zonage #264-2008 concernant la zone PRES-3. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

7.

#006-0109

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Rotherham  
appuyé par conseiller Allen & résolu à  
l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur  
municipal soit approuvé ainsi que son chèque de  
kilométrage au montant de \$18.87 et celui pour  
l'inspecteur en voirie au montant de \$69.09.

PERMIS ÉMIS

#08-089 R. Guimont/18 Cousens-rénovations \$23,000

8.

CORRESPONDENCE

8.1

#007-0109

Demande d'approbation de Bell Canada pour placer  
un nouveau réseau aérien incluant poteaux, ancrés  
et haubans, le long du chemin Stukely afin de  
desservir une tour Bell Mobilité

ATTENDU QUE Bell Canada demande d'approbation de  
leur projet #F84389, plan #211 CM2;

ATTENDU QUE le projet est de placer un nouveau  
réseau aérien le long du chemin Stukely afin de  
desservir une tour Bell Mobilité;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère  
Merovitz;

appuyé par conseiller Rotherham  
& résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de  
Bolton-Ouest approuve le projet #F84389 afin de  
placer un nouveau réseau aérien incluant poteaux,  
ancres et haubans, le long du chemin Stukely afin  
de desservir une tour Bell Mobilité et QUE le  
maire est autorisé à signer le certificat  
d'approbation.

8.2

Requête en prescription décennale, lot P405-16,  
canton de Bolton - N/D 08C08130076

Le conseil municipal n'est pas prêt à se prononcer  
sur la demande puisqu'il désire plus de temps afin  
d'aller sur le site et de conclure une entente  
avec les résidents pour la construction d'un rond  
virage qui bénéficiera à tous les résidents. Le  
conseil municipal entend initier ce projet dès le  
printemps 2009.

8.3

Nous avons reçu une demande afin de payer les  
taxes foncières municipales en 4 versements. **Un  
règlement** est requis. Il est trop tard pour  
l'année 2009, les versements demeurent à 2 et la  
possibilité de changer sera discutée dans le  
futur. La secrétaire-trésorière préparera un  
horaire dans le cas de 3 ou 4 versements.

9.

ADMINISTRATION

9.1

**Avis de motion** a été donné par conseiller Allen qu'à une  
réunion subséquente, un règlement sera adopté concernant la

vidange des fosses septiques. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

9.2

**Avis de motion** a été donné par conseiller Rotherham qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté concernant la mise à jour du règlement concernant les amendes. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

9.3

#008-0109

Formation et le service comptable - forfait 28 heures - Infotech

Proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise une dépense au montant de \$1,765.00 taxes en sus pour la formation et le service comptable de la firme Infotech.

9.4

Le rapport financier du 4<sup>ième</sup> trimestre 2008 a été déposé.

9.5

#009-0109

Taxes impayées - matricule #9018-13-2540 - F.X. Thomas, adresse inconnue

ATTENDU QUE l'article 985 du code municipal stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

ATTENDU QUE l'article 251 de la loi sur la fiscalité municipale stipule que le droit de recouvrer un montant se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité du montant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseiller Allen & résolu à l'unanimité QUE le total des taxes impayées au montant de \$56.88 pour les années 2008, 2007 & 2006 soient radié sur le compte précité.

10.

CHEMINS

10.1

#010-0109

Entente avec Stukely-Sud concernant l'entretien d'été sur chemin Highland & Parc des Sapins dans Bolton-Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest est partie d'une entente avec la municipalité du Village du Stukely-Sud concernant l'entretien d'été sur les chemins Highland & Parc des Sapins de Bolton-Ouest depuis l'année 2002;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest souhaite renouveler l'entente pour une période de trois (3) ans;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère

Merovitz

appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le renouvellement de l'entente avec la municipalité de Stukely-Sud pour une période de trois (3) ans (été 2009, 2010 et 2011) concernant l'entretien d'été (nivelage & épandage

12 janvier 2009

de calcium) sur les chemins Highland (418 m) et Parc des Sapins (100 m) qui se trouvent dans Bolton-Ouest.

11.

INCENDIE

11.1

Le rapport pour le mois de décembre indiquait un incendie causé par une cigarette déposé dans une chaudière pleine de bran de scie, coûts \$1,520.00

13.

VARIA

Nous devons organiser une réunion du comité pour les chemins dans les prochaines semaines afin de discuter nos plans pour l'année 2009.

14.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.11.08	\$	91,611.68
Dépenses décembre		89,136.85
Dépôts décembre		37,678.90
Solde à la banque le 31.12.08	\$	40,153.73
<b>+GIC \$420,034.31 + GIC \$22,824.04 (fonds de parcs &amp; terrain de jeux)</b>		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes du mois de décembre 2008/janvier 2009 au montant de \$79,293.25 (voir liste ci-jointe)

#011-0109

Paiement des comptes

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes du mois de décembre 2008 et janvier 2009 au montant de \$79,293.25 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h25.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Directrice-générale

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI  
LE 2 FÉVRIER 2009 À 19H30.